



# **La répartition des rôles pour un projet musical bien mené**

## Auto-production ≠ auto-réalisation

Réaliser un projet musical, **auto-produit** ou non, nécessite des compétences techniques, artistiques, administratives et logistiques.

Nul n'est compétent en tout. Se passer de certaines compétences, c'est forcément ne pas donner à nos productions artistiques les qualités qu'elles méritent.

On peut parfois cumuler plusieurs rôles, quand on en a les aptitudes.

Débutant, on a parfois peur des compétences des autres, on veut et on pense pouvoir tout maîtriser. Mais avec les années d'expérience et un peu d'humilité, on en vient au contraire à rechercher les talents complémentaires aux nôtres.

Mieux vaut en effet mettre notre temps et notre énergie à développer **nos propres talents**, sans se dissiper à vouloir tout gérer, parfois de façon déficiente ou incohérente.

# Le producteur

Le producteur **finance** le projet.

Il en est donc le propriétaire et en assume sa gestion ainsi que sa commercialisation.

Le producteur est parfois l'artiste lui-même. C'est alors de l'**auto-production**.

Le producteur peut déléguer les tâches pratiques et/ou administratives à un chargé de production (ou producteur exécutif).

Lorsqu'il s'agit d'une maison de disques, le producteur est souvent représenté par un **Directeur Artistique**.

Nb : le terme *producteur* est de plus en plus employé en lieu et place du mot *réalisateur*. Cet anglicisme provient du terme *artistic producer*. Ce lapsus, ou raccourci linguistique, ne facilite pas la compréhension des rôles de chacun...

## Le chargé de production

Mandaté par le producteur, il gère les tâches qui lui sont confiées par celui-ci.

On l'appelle aussi le **producteur exécutif**.

Ces tâches peuvent concerner : les planning des séances, le démarchage des musiciens, la nourriture, l'hébergement, les transports, les fiches de paye, les contrats, la Sacem, la Spedidam, l'Adami, la SDRM, le pressage, le graphisme, l'imprimeur, le livreur, les devis, les factures, la TVA etc...

Ce travail requiert compétences et expérience. Dans les grosses structures, il peut être confié à plusieurs personnes, selon la nature des tâches à accomplir.

Le *chargé de prod'* reste bien sûr soumis aux directives du producteur tout au long de la phase de production.

# Le réalisateur

Il est le maître d'œuvre **artistique** et **technique**, de bout en bout, garant de la cohérence et de la qualité du produit.

Il a la confiance de l'artiste et du producteur.

Le réalisateur a une longue expérience des studios et maîtrise l'ensemble des étapes : pré-production, arrangements, enregistrement, editing, mixage, mastering...

L'oreille exercée par la pratique, il a le sens de l'organisation et le souci des très nombreux détails à anticiper.

En coach pédagogue, psychologue et patient, il permet aux artistes de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Quand personne n'est en charge de ce rôle **essentiel**, ses fonctions afférentes restent nécessaires et retombent tant bien que mal sur d'autres personnes, qui n'ont pas forcément la disponibilité ou les compétences adéquates.

Ce rôle **transversal** est parfois cumulé avec les rôles d'arrangeur et/ou d'ingénieur du son.

# L'arrangeur

Il écrit les **arrangements musicaux**, selon les orientations choisies avec l'artiste, le producteur (ou directeur artistique en charge) et le réalisateur, lors des séances de pré-production.

Il édite les partitions et les supports audio nécessaires aux musiciens.

Durant les séances d'enregistrement, il **dirige** les musiciens, dont il peut faire lui-même partie.

Sa connivence artistique avec l'ingénieur du son est primordiale.

Son travail est parfois cumulé avec le rôle plus global de réalisateur. Il est alors présent à toutes les étapes du projet.

Il peut aussi assumer le rôle d'ingénieur du son, s'il en a les compétences. Mais ces rôles cumulés restent toutefois des tâches bien distinctes.

## L'ingénieur du son

L'ingénieur du son possède une longue expérience du travail en studio. En lien avec le réalisateur et les musiciens, il sait anticiper les besoins techniques de l'enregistrement.

Il s'occupe de la prise de son des musiciens, parfois secondé par un assistant lors de séances complexes.

S'il ne fait que mixer ce qu'un autre ingénieur du son a enregistré, on le qualifie parfois de **mixeur**.

**Attention**, il n'est pas le réalisateur de dépannage ! Il arrive hélas que l'*ingé-son* se retrouve injustement obligé de pallier à l'absence d'un réalisateur. C'est une situation délicate, car il n'a pas été concerté sur les orientations artistiques et techniques. Il se retrouve alors contraint d'assumer des lacunes ou des incohérences qui auraient dû être anticipées par un réalisateur.

Le rôle d'ingénieur du son peut être cumulé avec celui de réalisateur, s'il lui est attribué dès la naissance du projet et s'il en a les aptitudes.

## Les musiciens

Pour les séances de studio, mieux vaut s'entourer de talentueux musiciens aguerris à ce travail et en cohérence avec le style recherché.

Le réalisateur est souvent le plus apte à choisir les musiciens adéquats, qu'il sait être performants pour le contexte et avec qui il n'aura pas de déconvenue.

Il est très courant que les musiciens de l'album ne soient pas ceux que l'on retrouve ensuite sur scène.

Le musicien de studio possède une expérience, du matériel et des aptitudes spécifiques, que tous les musiciens n'ont pas. Un excellent musicien sur scène ne sera pas toujours idéal en studio (et vice versa).

La rapidité et l'efficacité des séances d'enregistrement et l'évitement de fastidieuses séances d'editing compensent bien le cachet des musiciens de studio. Et cet investissement donne des résultats incomparables !



## Les étapes d'une production de type *chanson*

- **Création** : écriture, composition, parfois arrangements dans le cas de groupes constitués.
- **Pré-production** : séance de travail entre le producteur ou DA, le chargé de production, l'artiste, le réalisateur, l'arrangeur...
- **Arrangements** : création des arrangements par l'arrangeur selon ce qui a été convenu en pré-production et édition des documents nécessaires.
- **Enregistrements** : prises de son en studio.
- **Editing** : il s'agit ici de trier, nettoyer, corriger tout ce qui a été enregistré pour que tout soit prêt pour l'étape du mixage. La difficulté et la durée de cette étape dépend beaucoup de la manière dont les choses ont été faites en amont. Cela peut être très rapide, mais parfois long et fastidieux...
- **Mixage** : les pistes enregistrées de chaque morceau sont mixées ensemble. Recherche de style et d'efficacité du son pour un produit musical agréable, cohérent, dans le respect des souhaits définis en pré-production.
- **Mastering** : le résultat sonore de chaque morceau mixé est traité pour obtenir un ensemble homogène, conformément aux critères artistiques voulus et selon les préconisations techniques du support de diffusion visé.

*Nb : ces étapes varient un peu chaque fois, mais le principe reste similaire...*